

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7, L.613-1, D. 613-3 et D.613-6 ;
Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
Vu les pièces justificatives produites par M. VINCENZO REINA LI CRAPI, né le 30 août 1983 à SANTO STEFANO QUISQUINA (ITALIE), en vue de son inscription au doctorat ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 21 novembre 2014 une thèse portant sur le sujet suivant : TEMPS ET CONSCIENCE RELIGIEUSE DANS LE THEATRE TRAGIQUE (1590-1640) : ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, ANGLETERRE., préparée au sein de l'école doctorale SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE, devant un jury présidé par FRANCOIS LECERCLE et composé de ANNE DUPRAT, JULIEN GOEURY, EMMANUELLE HENIN, ANNE TEULADE ;
Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME DE DOCTORAT** en LITTÉRATURE COMPAREE, *mention très honorable*

est délivré à **M. VINCENZO REINA LI CRAPI**

et confère le **grade de docteur**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Amiens, le 23 mars 2015

Le titulaire

Le Président



Michel BRAZIER

N° AMIENS 11200986

/2015201400014

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Valérie CABUIL

